

Monsieur Comtois,

Suite à votre demande de précision relativement à la question CA-058, vous trouverez ci-dessous la liste des espèces qui devraient être ajoutées à la figure A-23:

La perchaude, le doré jaune, le doré noir, le poulamon atlantique, le meunier rouge, le meunier noir, la barbue de rivière, le baret, le gaspareau, le grand brochet, l'achigan à petite bouche et le grand corégone.

N'hésitez pas à me contacter en cas de besoin.

Salutations,

*Dominic Cliche*